Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212200125-20260507-2026_026_A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LA BOUILLIE

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 30/04/2026
Date d'affichage : 30/04/2026

Séance du 7 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal LEBRETON, maire.

Présents : BARBEDIENNE Jean-Luc, BLANCHARD Nadine, BOURGAULT Josiane, BOUTROUILLE Marion, BRICHORY Ludovic, CHRETIEN Dominique, GODE Christiane, HUON Nathalie, LEBRETON Pascal, POIRIER Pierre, ZOCCALI Martino

Absents représentés : GOURANTON Anne par HUON Nathalie, LEFEBVRE Alexandre par BARBEDIENNE Jean-Luc, POIRET Marion par BOURGAULT Josiane, URBAN Sylvain par BLANCHARD Nadine

Secrétaire de séance : BOUTROUILLE Marion

❖ **2026- 026 – Finances : décision modificative n°1/2026 – budget principal**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la décision modificative suivante sur le budget primitif principal :

Section Investissement

D – 20415331 Subvention établissements administratifs	+ 1500 €
D – 2041582 Subvention autres groupements	+ 2500 €
D – 2313 Constructions (en cours)	+ 3750 €
D – 2152 Installations de voirie	- 7750 €

Décision : adoptée à l'unanimité

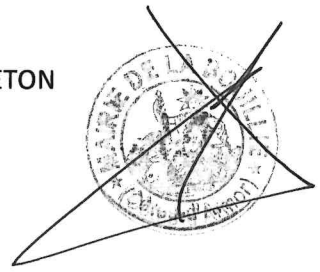
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Marion BOUTROUILLE,

Secrétaire de séance

Le Maire,

Pascal LEBRETON



Pour être rendu exécutoire transmis à
Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor
le
Publié, notifié le